

094-200033413-20150209-del20150209_162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2015

Notification : 18/02/2015

CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 9 FEVRIER 2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



OBJET : Co-financement de la construction d'un Eco-Campus sur le site Chérioux de Vitry-sur-Seine

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet d'implantation d'un Campus dédié à l'éco-construction et à l'éco-rénovation sur le domaine Chérioux à Vitry-sur-Seine est porté par trois organisations professionnelles du bâtiment associées au sein de la Fédération Française du Bâtiment Grand Paris : le GCCP (Syndicat des entreprises de génie climatique et de couverture plomberie), le CSEEE (Chambre syndicale des entreprises d'équipement électrique) et la FCMB (Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment). Il est inscrit dans le Contrat de développement territorial des Grandes Ardoines.

À la fois lieu de formation initiale et continue, ce projet a pour ambition de former des jeunes aux nouveaux métiers du bâtiment liés à l'éco-construction et à l'éco-rénovation.

Son originalité tient au fait de réunir en un même campus des dispositifs de formation de différents corps de métiers. En effet, l'acquisition d'une polyvalence est un enjeu pour le devenir des métiers du bâtiment. Le panel de formations s'étendra du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au diplôme d'ingénieur.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle entité de formation mais de regrouper des structures existantes :

- pour l'apprentissage : le CFA Couverture Plomberie (aujourd'hui hébergé au sein du lycée Maximilien-Perret d'Alfortville) ; le CFA Delépine (aujourd'hui à Paris Nation) ; une annexe du CFA de la FCMB IDF (aujourd'hui à St Thibault des Vignes en Seine-et-Marne) ; et le service Recruter-Former du GCCP (aujourd'hui à Paris Porte Maillot). La structure d'apprentissage accueillera environ 1100 apprentis.
- pour la formation continue : le centre AFORTECH (aujourd'hui à Paris Porte Maillot), le centre AFORELEC (aujourd'hui à Paris Porte Maillot) et une annexe du centre de formation de la FCMB IDF (aujourd'hui à St Thibault des Vignes en Seine et Marne). L'Eco-campus accueillera environ 10 000 stagiaires de la formation continue.

La livraison de l'équipement pourrait intervenir à la rentrée 2017.

Un tel équipement consacré à la formation à l'éco-construction et à l'éco-rénovation, à la fois des jeunes en formation initiale et des actifs en formation continue, représente incontestablement un atout pour le territoire. En effet, au regard des futurs enjeux en la matière (efficacité énergétique et notamment réglementation thermique 2020, chantiers liés au GPE, etc.), les besoins de formation sont avérés.

La construction de l'Eco-Campus doit être réalisée en articulation avec les opérateurs de formation existants. Le projet doit également poursuivre la mobilisation du secteur privé, notamment à travers un fonds de dotation mis en place par l'association.

La CASA a soutenu les études préalables à la création de l'Eco-Campus à hauteur de 40 000 € (délibérations du 24 juin 2014 et du 11 décembre 2014). Elle est aujourd'hui sollicitée par l'association Eco-Campus pour

une participation financière à hauteur de 500 000 euros pour la construction de l'équipement dont le coût total s'élève à 36 601 800 euros (soit 1,4%). Cette participation pourrait être échelonnée de 2015 à 2017 compte tenu de l'étalement du chantier (200 000 € en 2015, 150 000 € en 2016 et 150 000 € en 2017).

Les autres co-financeurs du projet (dépôt des dossiers en cours de finalisation et/ou passage aux instances délibératives début 2015) sont :

- le Conseil régional d'Ile-de-France (16 274 711 €, soit 44,5% du coût total) ;
- le Programme Investissements d'Avenir par le biais de la Caisse des Dépôts et Consignations (9 500 000 €, soit 26% du coût total) ;
- le Conseil général du Val-de-Marne (2 000 000 €, soit 5,5% de coût total) ;
- les partenaires privés : GCCP (1 496 348 €), CSEEE (1 496 348 €) et FCMB IDF (150 000 €) ;
- le solde sera financé par emprunt et par la mise en place d'un fonds de dotation permettant le mécénat d'entreprises.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Ouï l'exposé des motifs,
- Vu la délibération n° 2014-06-24 - 104 du Conseil communautaire du 24 juin 2014 relative au soutien financier aux études du projet Eco-Campus,
- Vu la délibération n° 2014-12-11 - 147 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative à la signature de la convention relative au soutien financier aux études préalables du projet Eco-Campus,
- Considérant l'atout pour le territoire que représente le projet Eco-Campus en termes de formations initiale et continue en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Article 1 : Décide de co-financer la construction d'un Eco-Campus sur le site Chérioux de Vitry-sur-Seine à hauteur de 500 000 €, échelonnés sur 3 ans, représentant 1,4% du budget total de 36 601 800 €.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront constatées au budget.

Président
de la Communauté d'agglomération Seine-Amont

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'Communauté d'agglomération Seine-Amont (1)' and 'Val-de-Marne' at the bottom. The signature is written across the seal and extends to the left.